



SPULTIN et publications

**Conseil syndical
Sections syndicales**

Comités internes

**Assemblée
générale**

Statuts

**Convention collective
Guide d'application**

**Régime de retraite
Prévoyances collectives**

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université
Laval

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339, poste 2955,
télécopieur 5377

Adresse électronique : spul@spul.ulaval.ca

Le 8 janvier 1998

Vol. 9 n° 1

COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME RENCONTRE DES POURPARLERS

La deuxième rencontre des pourparlers a eu lieu le vendredi 19 décembre 1997 à la salle 3342 du pavillon Alphonse-Desjardins. Cette rencontre a duré un peu plus d'une heure et a porté sur les quatre points suivants :

1. Effet de la détérioration de la situation financière de l'Université sur la qualité de la formation.
2. Objets éventuels de négociation.
3. Demandes d'information du SPUL.
4. Prochaine réunion.

1. Effet de la détérioration de la situation financière de l'Université sur la qualité de la formation

Les représentants du SPUL ont rappelé que ces pourparlers se situent dans le contexte d'une lettre d'entente (page 140 de la convention collective) qui prévoit que :

"les parties conviennent d'entreprendre des pourparlers en vue d'une réouverture de la convention collective si la situation financière de l'Université se détériore au point de compromettre la qualité de la formation."

Ils ont également souligné que le Conseil syndical a demandé que le lien entre les difficultés financières de l'Université et la qualité de la formation soit établi. Plus précisément, les représentants du SPUL ont demandé quels indicateurs étaient utilisés pour mesurer la qualité de la formation (ex. : taux d'abandon, nombre d'étudiants par cours, plaintes des étudiants, surpopulation dans les laboratoires, etc.) et quelles études avaient été faites à ce sujet.

Les représentants de l'Employeur ont reconnu qu'ils avaient invoqué la lettre d'entente de la page 140 de la convention collective, mais qu'ils auraient pu tout aussi bien nous inviter à une rencontre sans référence à cette lettre d'entente puisque les propositions qu'ils ont soumises ne touchent pas à la convention collective, sauf l'augmentation de salaire. Toujours selon l'Employeur, c'est l'utilisation des surplus actuariels qui est visée et non la convention collective.

L'Employeur reconnaît qu'il n'a pas encore identifié d'indicateurs particuliers, ni mené d'études spécifiques, afin d'établir si la qualité de la formation est compromise à la suite de la détérioration de la situation financière de l'Université.

2. Objets éventuels de négociation

Les représentants du SPUL ont rappelé leur mandat et ont demandé dans quel cadre et sur quels objets pourraient avoir lieu des négociations si le SPUL acceptait de s'engager dans une éventuelle négociation.

Les représentants de l'Employeur ont d'abord fait savoir que leur premier choix, compte tenu de l'urgence de la situation, consiste à se limiter à l'essentiel, c'est-à-dire l'utilisation des surplus actuariels, afin d'éviter que l'Université s'enfonce rapidement dans un déficit énorme. Ils ont également ajouté qu'il n'y a pas d'autres pistes de solutions envisagées pour le moment, mais que si le SPUL veut proposer un autre scénario, il sera certainement considéré.

3. Demandes d'information du SPUL

Les représentants du SPUL ont signalé qu'aucun des documents demandés lors de la première rencontre des pourparlers n'avait encore été reçu. L'Employeur a reconnu le retard et a assuré que l'information sera transmise dans les meilleurs délais.

4. Prochaine réunion

Les représentants du SPUL ont informé l'Employeur qu'il n'était pas possible de fixer maintenant la date de la prochaine rencontre, étant donné que le SPUL n'a pas encore complété l'analyse des demandes et que des données nécessaires à ces analyses n'ont pas été reçues ou ne sont pas disponibles.

Ainsi, il est possible que l'évaluation actuarielle de 1997 du Régime de retraite démontre que les surplus actuariels disponibles seront insuffisants pour répondre aux demandes de l'Employeur. L'Employeur est conscient de cette situation qui pourrait le contraindre à envisager d'autres scénarios.

Les résultats de cette évaluation devraient être connus au cours du mois de février 1998. Nous vous informerons du résultat de ces analyses et de la suite des pourparlers.



Je profite de ce premier numéro du SPULTIN de l'année 1998 pour vous souhaiter une bonne et heureuse année.

Le président,

Gérald Lemieux

Service spécial d'aide

Les personnes intéressées peuvent joindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du Comité dont les noms suivent : Jean Leahey, Pierre-Charles Morin et Aline Vézina.

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)